

N°2022-11/69B

Objet : CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ET D'EXPLOITATION THERMIQUE DE L'ESPACE AQUASUD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON : ACTE MODIFICATIF N°1.

L'an deux mille vingt-deux, le 09 novembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	7
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT.

Date de convocation : 02 novembre 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

Le contrat de performance énergétique et d'exploitation thermique de l'espace Aquasud de la communauté de communes Sud Roussillon a été conclu dans la perspective de réduire l'énergie consommée par ledit espace.

Cependant, Dalkia ne peut tenir les objectifs fixés notamment en raison de la présence de fuites persistantes qui ne pourront être réparées avant l'été 2023. En effet, l'appel d'offres relatif à la réfection des plages de l'espace Aquasud mis en ligne le 1^{er} février 2022 a été infructueux et les travaux ne sont possibles que lors de l'arrêt technique estival.

Aussi, il convient d'apporter au contrat des modifications relatives :

- Aux conditions de fourniture et de facturation du gaz en ce que Dalkia devient mandataire de paiement des factures de l'actuel fournisseur de gaz (gaz de bordeaux) avec une refacturation à l'euro ;
- Aux conditions de facturation de l'électricité avec une refacturation à l'euro ;
- Aux cibles de consommation en raison de la modification du nombre de vidanges des spas. Elle se fera une fois par jour et par spa (au lieu d'une vidange par semaine et par spa) ;
- Au plan de mesure et vérification (PMV) et du plan de comptage.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **APPROUVE** l'acte modificatif n°1 du marché relatif au contrat de performance énergétique et d'exploitation thermique de l'espace Aquasud de la communauté de communes Sud Roussillon ;

✍️ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte modificatif de l'accord-cadre n°20211237M.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

